

Formation SSS au sein des associations de jeunesse

La Société Suisse de Sauvetage (SSS) a revu sa structure de formation. Les directives des camps J+S Sport de Camp/Trekking prescrivent une reconnaissance SSS pour les activités aquatiques. Les associations de jeunesse approuvent ce règlement qui contribue à la sécurité dans l'eau. Par conséquent, les associations de jeunesse sont touchées par les changements dans la structure de formation de la SSS.

La nouvelle structure de formation SSS qui a été communiquée en 2009 est en vigueur depuis 2011. Actuellement, seul un nombre très limité de moniteurs d'association de jeunesse possède une reconnaissance SSS et de nombreux camps se passent sans qu'une activité aquatique ne puisse être organisée. Les camps ont souvent lieu à proximité de rivières ou de lacs et les activités dans l'eau sont ainsi incontournables.

Les modules SSS coûtent cher aux participants (par module de 80 à 200 CHF en fonction de la section) et les places pour certains modules sont limitées, en particulier pour le module rivière. Ce communiqué informe les associations de jeunesse de la manière dont elles peuvent simplifier l'accès aux modules SSS à leurs moniteurs.

De plus amples informations sur la structure de formation sont disponibles sur le site internet de la SSS:
<http://www.slr.ch/fr/formation.html>

Il existe en principe deux possibilités pour les associations de jeunesse d'encourager leurs moniteurs à obtenir une reconnaissance SSS:

1. Promouvoir l'offre actuelle des sections
2. Proposer des modules organisés spécialement pour les associations de jeunesse par la SSS

1. Possibilité de formation SSS

a) Possibilité de formation SSS

<http://www.slr.ch/fr/metanavigation/calendrier-des-cours.html>

Le calendrier de la SSS contient tous les modules et cours offerts par les sections. L'offre des sections est abondante.

b) Possibilité de formation J+S

Le module de sécurité Eau inclus le module SSS rivière. Le module de sécurité Eau permet donc de prolonger sa reconnaissance J+S et sa reconnaissance SSS ainsi que d'obtenir la spécialisation Sécurité dans les sports nautiques et le module rivière.

Conditions: Cours de moniteurs J+S SdC/T, cours de sauveteur, brevet Base Pool SSS et module lac ou brevet Plus Pool SSS.

Les modules sont inscrits dans le calendrier des cours Jeunesse+Sport:

<https://www.apps.baspo.admin.ch/ndbjs/kursprogramm/%28S%28y0n4nlii0eqnkxba1oz0qzk1%29%29/kursplan.aspx?spr=f&sportartcode=401>

2. Collaboration avec les sections locales SSS

Les cantons peuvent organiser des modules en collaboration avec la SSS. Ceci peut se faire par relation directe avec une section. Une prise de contact avec la section la plus proche est alors de mise.

<http://www.slrq.ch/fr/organisation/sections/liste-alphabetique.html>

Avantages: Il peut s'en suivre une situation win-win car certaines sections ont de la peine à remplir leurs cours exclusivement avec leurs participants. D'autre part, cela peut être intéressant pour vous de participer en tant qu'association de jeunesse à l'organisation d'un cours et de se concentrer sur la partie thématique de la formation.

Les avantages suivants sont offerts aux associations de jeunesse:

- Les sections se chargeront dans la plupart des cas des piscines et du matériel.
- Différents cours et modules SSS peuvent être combinés et planifiés de façon idéale pour les associations de jeunesse (p. ex. brevet Base Pool SSS, module lac et module rivière sur un week-end).
- Les cours peuvent être combinés avec des modules J+S afin que les reconnaissances J+S des participants soient prolongées en même temps.
- Les cours peuvent être annoncés à l'OFAS, entraînant des réductions de frais de participation.

Difficultés: Les membres SSS ne s'y connaissent généralement pas en matière de SdC/T. C'est pourquoi un complément d'information apporté par un expert SdC/T est nécessaire pour certains thèmes. Beaucoup de sections ne disposent pas des ressources nécessaires pour établir une offre en collaboration avec les associations de jeunesse en plus de leurs propres cours. Les coûts varient de section en section et doivent être discutés préalablement. La section propose-t-elle ses services gratuitement ou doit-on prévoir un dédommagement pour les experts? La location de piscines et de matériel peut parfois engendrer des frais supplémentaires. Il est donc nécessaire de discuter en détail des attentes mutuelles.

3. Réalisation de cours avec des experts SSS d'associations de jeunesse

Il est possible d'organiser et de réaliser des modules avec des experts dans le domaine de sécurité Eau SdC/T qui sont aussi experts SSS. Pour ceci, il est important que les cantons contactent ces personnes bien à l'avance et conviennent ensemble de ce qu'ils désirent mettre sur pied. Une offre qui satisfait à la fois les cantons et les associations peut ainsi être créée. Une liste actualisée des experts SdC/T Eau possédant une reconnaissance SSS est disponible sur

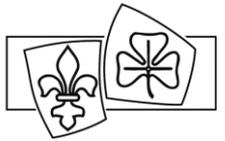
http://www.jugendundsport.ch/internet/js/fr/home/lager_trekking/login_experten.html?CFC_ck=1376388595281

Avantages: En plus des avantages mentionnés précédemment, la collaboration avec les sections SSS offre aux associations de jeunesse les avantages suivants:

- Les cours sont spécifiés SdC/T
- Les frais de cours peuvent être diminués.

Les frais de base d'organisation et de matériel sont diminués pour les organisations qui disposent de leurs propres experts SSS. Ces frais de base doivent être payés à la SSS et varient en fonction du nombre de module entre 30 et 45 CHF.

Difficultés: L'organisation du droit d'accès à une piscine et à du matériel peut impliquer parfois des frais importants et doit être organisé.



4. Combinaison de modules J+S et SSS

Les modules SSS peuvent être combinés avec des modules J+S. Ceci offre deux avantages:

- D'une part, les moniteurs peuvent renouveler leur reconnaissance J+S et durant le même week-end obtenir ou renouveler leur reconnaissance SSS.
- D'autre part, les cours peuvent être annoncés à l'OSAV, ce qui implique une réduction de frais pour les participants.

Il est important que les conditions de participations J+S et SSS soient communiquées clairement dans l'annonce du cours. Les conditions sont connues des experts SSS ou lues sur internet (<http://www.slrq.ch/fr/formation/formation-de-base.html>).

Les combinaisons suivantes sont possibles:

Module J+S Eau

Le module J+S Eau dure 2 jours et comprend au moins 12h de formation. Durant ces 12h, il est possible de combiner des contenus de modules J+S et SSS.

Combinaison module J+S Eau et brevet Base Pool SSS

Le brevet Base Pool est le brevet d'entrée à la SSS. Il prodigue les connaissances de base en matière de sauvetage aquatique en piscine: connaissances spécifique dans le domaine de la prévention, de la natation, de la plongée, du sauvetage, de la mise à l'abri et des premiers secours. Le module dure environ sept heures et se termine par un examen.

Le cours Base Pool peut se combiner très facilement avec le module Eau car il y a beaucoup de recouvrement sur la thématique abordée. Le cours peut aussi être combiné avec des modules plus grands puisque un seul expert SSS est nécessaire pour 12 participants.

Combinaison module J+S Eau et brevet Plus Pool SSS

Le brevet Plus Pool élargit les connaissances dans le domaine du sauvetage aquatique sur la base du module de base. Il enseigne les prises de sauvetage, la mise à l'abri en étant seul et le maniement avec les moyens de sauvetage. Le module dure environ sept heures et se termine par un examen.

Le brevet Plus Pool est moins compatible avec le module J+S eau car il traite des thèmes du sauvetage, de la mise à l'abri et des premiers secours. Il est à noter que les participants doivent passer un test d'entrée et avoir participé à un module BLS-AED. Cette formation supplémentaire ne donne pas droit aux moniteurs SdC/T d'organiser des activités aquatiques en eaux stagnantes et courantes (lac ou rivière) avec leurs moniteurs.

Combinaison module J+S Eau et module SSS lac

Le module lac transmet les connaissances au sujet de la sécurité en eau stagnante. Il enseigne la préparation et l'organisation d'excursions, l'analyse des risques, les mesures de sécurité et les techniques de sauvetage spécifiques en eau stagnante, c'est-à-dire au lac. Le module dure environ huit heures et se termine par un examen. Le module lac peut facilement être combiné avec le module J+S eau. Il y a beaucoup de regroupement de contenu (p.ex. maximes de baignade, 3x3, planification d'activités, sauvetage) ainsi que certains blocs peuvent être couverts par le module J+S. Il est à noter que les participants doivent réussir un test d'admission. Un expert SSS est nécessaire pour 10 participants. En fonction de la spécialisation (rivière ou lac), des mesures de sécurité supplémentaires sont nécessaires (sapeur-pompier, canot de sauvetage) pouvant engendrer des coûts et sont à discuter préalablement.

Combinaison module J+S Eau et module SSS rivière

Le module rivière transmet les connaissances au sujet de la sécurité en eau courante. Il enseigne la préparation et l'organisation d'excursions, l'analyse et la minimisation de risques, les techniques de sauvetage spécifiques en eau courante et la natation avec gilet de sauvetage. Le module dure environ huit heures et se termine par un examen. Le module rivière ne peut pas se combiner avec un module J+S eau. Les environnements – rivière et piscine – sont trop différents et impliquent d'autres conditions d'activité. En plus, un expert rivière SSS est nécessaire pour 8 participants.

Module BLS-AED

Le module BLS-AED enseigne la technique de réanimation cardio-respiratoire et l'utilisation correcte du défibrillateur automatique externe. Le module BLS-AED dure 6 heures et est réussi, quand pendant le cours le candidat a satisfait toutes les vérifications des objectifs d'apprentissage. Le module BLS-AED ne peut pas directement être combiné avec un module J+S. Il est cependant possible de l'ajouter après ou de l'organiser la veille du module.

Module de sécurité J+S Eau

Le module du domaine de sécurité Eau dure 4 jours et contient au moins 24h de formation. Il est possible et utile d'inclure les contenus du module J+S et du module SSS rivière. Attention: Le module SSS rivière ne peut être attribué qu'aux participants qui possèdent le brevet Base Pool SSS et le module lac ou un brevet Plus Pool SSS.

Module de perfectionnement J+S sport des jeunes et/ou des enfants

Un module de perfectionnement sport des jeunes ou sport des enfants dure un jour et contient 0.5 heures d'information sur les nouveautés J+S et quatre heures sur le thème de l'apprentissage dans le sport par branche.

Combinaison module de perfectionnement J+S (MP) et brevet Base Pool SSS

La combinaison avec un MP est possible selon la tranche d'âge de la branche. Lors de la planification, les thèmes du domaine technique de la natation et de la plongée peuvent être regroupés et validés. Il est conseillé de combiner un MP sport des jeunes avec un MP sport des enfants (deux groupes cibles) sur deux jours. Ainsi, il reste assez de temps pour aborder d'autres thèmes comme celui des participants.

Combinaison module de perfectionnement J+S (MP) et brevet Plus Pool/ module lac/ module rivière

Ces modules ne peuvent pas de combiner avec un MP. Les contenus sont très spécifiques aux types d'eaux (stagnante ou courante) et les modules SSS durent plus longtemps qu'un MP en soi.

5. Contact

Mouvement Scout de Suisse (MSdS)

Manuela Mühlemann
Resp. Tâche essentielle Formation
& Encadrement
Speichergasse 31
3000 Bern 7
Téléphone 031 328 05 54
manuela.muehlemann@msds.ch
www.msds.ch

Société Suisse de Sauvetage (SSS)

Fabienne Meier
Responsable formation

Schellenrain 5
6210 Sursee
Téléphone 041 925 88 73
formation@sss.ch
www.sss.ch

Markus Haubenschmid se tient à la disposition des experts SSS des associations de jeunesse pour toute question relative à l'administration des cours. (markus.haubenschmid@besj.ch)